

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**(R.C.)**

**Marché n° 06/2024**

Marché passé en application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 et de l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relatif aux marchés publics   
et selon l’arrêté du 19 juillet 2018   
portant règlement sur les marchés des organismes de sécurité sociale

**ENTRETIEN ET REPARATION DES TOITURES – TERRASSES DES BÂTIMENTS DE LA CPAM DE ROUBAIX - TOURCOING**

**POUVOIR ADJUDICATEUR**

La Caisse Primaire d’Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing

6, rue Rémy Cogghe

59100 Roubaix

Représentée par Mme Christine WENDLING-BOCQUET, Directrice

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

SOMMAIRE

[1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 3](#_Toc159489998)

[2 OBJET DU MARCHE 3](#_Toc159489999)

[2.1 Contenu de la mission confiée à l'attributaire 3](#_Toc159490000)

[2.2 Nomenclature règlementaire 3](#_Toc159490001)

[2.3 Décomposition 3](#_Toc159490003)

[2.4 Option 3](#_Toc159490004)

[2.5 Durée du marché 3](#_Toc159490005)

[3 ORGANISATION DE LA CONSULTATION 3](#_Toc159490006)

[3.1 Procédure de passation 3](#_Toc159490007)

[3.2 Liste des documents constituant le dossier de consultation 3](#_Toc159490008)

[3.3 Variantes autorisées 3](#_Toc159490009)

[3.4 Modification de détail au dossier de consultation 3](#_Toc159490010)

[3.5 Visite des lieux d'exécution obligatoire 4](#_Toc159490011)

[4 GROUPEMENT 4](#_Toc159490012)

[5 PRESENTATIONS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 4](#_Toc159490013)

[5.1 Présentation des candidatures 4](#_Toc159490014)

[5.2 Présentation des offres 5](#_Toc159490015)

[6 JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DE MARCHE 5](#_Toc159490016)

[7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 6](#_Toc159490017)

[8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 7](#_Toc159490018)

# IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

**Nom du pouvoir adjudicateur** : CPAM de Roubaix - Tourcoing, représenté par sa Directrice, Madame Christine WENDLING BOCQUET

**Adresse** : 6 rue Remy Cogghe à Roubaix (59100)

# OBJET DU MARCHE

## Contenu de la mission confiée à l'attributaire

Le présent contrat a pour objet l’entretien préventif et la réparation des toitures terrasses des immeubles de la C.P.A.M. de Roubaix-Tourcoing.

Dès l’exécution de sa mission, le prestataire devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires en vue de la réalisation de l’objet contractuel, selon les règles de l’art.

Les caractéristiques des prestations figurent dans le CCATP.

## Nomenclature règlementaire

La classification principale et complémentaire conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 45261900 - Réparation et entretien de toiture

## Décomposition

Le marché est non alloti.

## Options

Le marché ne comporte pas d’option.

## Durée du marché

Le présent marché prend effet le 1er juin 2024 pour 1 année.

Il est souscrit pour une durée d’une année, renouvelable ensuite par reconduction expresse pour la même période, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu’au 31 mai 2028.

Ce contrat est résiliable avec préavis de 3 mois signifié par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 3 mois avant l’échéance normale.

Après mise en demeure préalable, la C.P.A.M se réserve le droit de résilier à tout moment et sans préavis le marché en cas de non-respect caractérisé de sa bonne exécution.

# ORGANISATION DE LA CONSULTATION

## Procédure de passation

La procédure de passation est passée en procédure adaptée en application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 et l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie réglementaire et législative du code de la commande publique et selon l’arrêté du 19 juillet 2018 portant règlement sur les marchés des organismes de sécurité sociale.

Le présent marché est un accord-cadre à bon de commande suivant les règles de la commande publique.

## Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

Le présent règlement de la consultation,

Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières et ses annexes éventuelles,

L’acte d’engagement et ses annexes éventuelles,

## Variantes autorisées

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

## Modification de détail au dossier de consultation

La C.P.A.M. se réserve le droit,

* soit d’apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation
* soit de reporter la date limite pour la réception du dossier.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir toutefois faire de réclamation à ce sujet.

## Visite des lieux d'exécution obligatoire

Une visite des sites est obligatoire pour permettre au soumissionnaire de déposer une offre globale en toute connaissance de cause.

La date **unique** retenue pour cette visite est  **le mardi 14 mai 2024 :**

* Site de Roubaix à 9 heures
* Site de Tourcoing (place Sébastopol) à 10 heures
* Site de Tourcoing (avenue Alfred Lefrançois) à 10 heures 30
* Site de Toufflers à 11 heures 30

L’attestation de visite sera remise en contrepartie au candidat et devra être jointe impérativement à l’offre déposée.

Les entreprises se présenteront à la CPAM de Roubaix – Tourcoing, 6 rue Remy Cogghe à Roubaix. La visite se poursuivra sur les autres sites.

Les candidats confirmeront leur venue pour visiter les bâtiments concernés, par la présente consultation, par mail à l’adresse suivante : [achats.cpam-roubaix-tourcoing@assurance-maladie.fr](mailto:achats.cpam-roubaix-tourcoing@assurance-maladie.fr)

# GROUPEMENT

L’entretien et la réparation des toitures terrasses sera confiée au titulaire du marché, objet de la présente consultation.

En cas de candidature sous forme de groupement solidaire, le mandataire désigné représente l'ensemble des membres du groupement auprès de la CPAM de Roubaix - Tourcoing et coordonne les prestations de chaque membre.

Le mandataire du groupement sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage pour l'exécution des prestations.

# PRESENTATIONS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les concurrents auront à produire un dossier complet, établi en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou de la présentation d’un produit non français dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Le dossier comprendra les pièces suivantes :

## Présentation des candidatures

Selon l’article 49 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le soumissionnaire présente sa candidature sous la forme d’un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission Européenne établissant le formulaire type pour ce document susvisé, en lieu et place des documents mentionnés à l’article 48.

Ou les documents ci-dessous :

* Déclaration du candidat (imprimés DC1 et DC2) documents disponibles sur le site www.minefi.gouv.fr ou documents équivalents
* Attestation d’assurance en cours de validité,
* Attestation des impôts datant de moins de 3 mois,
* Attestation de l’URSSAF datant de moins de 3 mois,
* Brève présentation de la société intégrant :
  + Liste récente de références de sociétés clientes du soumissionnaire pour des prestations similaires comportant leurs coordonnées complètes.
  + Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l’importance du personnel d’encadrement pour chacune des trois dernières années
  + Certificats de qualifications professionnelles ou preuve de la capacité du candidat par tout moyen (CV), de la compétence de l’opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
* La liste nominative des salariés étrangers employés par l’entrepreneur et soumis à autorisation de travail, conformément aux articles D8254-2, D8254-3, D8254-4, D8254-5 du code du travail. Cette liste doit préciser, pour chaque salarié, sa date d’embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail. Cette liste est également exigée en cas de sous-traitance

Les candidats frappés d’une interdiction de soumissionner au sens des articles L. 2341-1 et L.2341-3 de l’ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique seront exclus de la poursuite de la procédure de passation. Ceux se trouvant en redressement judiciaire pour une durée plus courte que la durée d’exécution du marché ou ne couvrant pas la période d’exécution du marché de travaux considéré seront exclus.

Conformément à l’article R.2343-3 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique, les candidats au marché, quelle que soit la forme de la candidature, individuelle ou groupée, peuvent demander à ce que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui.

Ce dispositif vise notamment, mais non exclusivement, les sous-traitants dont souhaiteraient se prévaloir un candidat.

Toutefois, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du marché. Dans ce cadre, il devra préciser le lien juridique qui l’unit à cet opérateur avec lequel le pouvoir adjudicateur n’aura aucun lien contractuel.

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces devant figurer dans l‘enveloppe sont manquantes ou incomplètes, il se réserve la faculté de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de cette demande.

Conformément à l’article R.2343-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

## Présentation des offres

Pour l’appréciation des offres, il faudra fournir :

a) Projet de marché comprenant :

- une offre selon l’acte d’engagement et son annexe ci-joint paraphée, signée et complétée.

b) Attestation de visite du site.

c) Un mémoire technique.

Ce document comprendra toutes justifications et observations des candidats concernant la méthodologie proposées pour mener à bien la mission.

d) Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.) paraphé et signé.

## Délai de validité des offres

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

# JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DE MARCHE

Le choix du Titulaire sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par les concurrents avant la date limite fixée.

Les critères relatifs à la candidature sont :

* Garanties et capacités techniques et financières ;
* Capacités professionnelles.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| *Critères* | *Pondération* |
| --- | --- |
| **1-Prix des prestations** | 40% |
| **2-Valeur technique** | 40% |
| ***Sous critère 1 :*** Moyens humains et encadrement affectés à l'exécution de la prestation (nombre d'heures, organisation mise en œuvre, nombre de personnes, ; qualifications) et contrôle mis en place (organisation, modalités, moyens du personnel et fréquence), | 15% |
| ***Sous-critère 2:*** organisation des interventions: photo avant / après, moyens mis en œuvre. Modalités de transmission des rapports individuels détaillés par bâtiment. Contenu des rapports: description technique détaillées, détails des interventions menées, photos, conseils et travaux à envisager etc... | 15% |
| ***Sous-critère 3 :*** Les moyens matériels mis à la disposition du personnel (quantité et qualité), | 10% |
| **3-Démarche RSE** | **20%** |
| * ***Social****: Politique sociale de l’entreprise, % insertion* * ***Environnemental****: Réduire l'impact de l'activité sur l'environnement, véhicule utilisé, éco-conduite recyclage des déchets* * ***Economie / territorial****: Développer les achats responsables et traçabilité des fournisseurs* |  |

Note financière = offre la moins-disante / offre proposée x 40

*Négociation et soutenance*

Conformément à l’article 2124-3 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats arrivés en premières positions après application des critères de jugement des offres sur tout ou partie de l’offre et du besoin technique ou administratif sans pour autant modifier de manière substantielle l’objet du marché.

Le pouvoir adjudicateur aura la possibilité de recourir à une soutenance dans le cadre de la présente consultation.

A l’issue de l’analyse des candidatures et des offres, le pouvoir adjudicateur pourra effectuer une soutenance avec le ou les candidats arrivés en premières positions après application des critères de jugement des offres.

# CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'offre sera transmise **pour le 21 mai 2024 à 11 h 00** **au plus tard.**

**Transmission papier**

Aucune transmission par voie papier n’est autorisée pour cette consultation.

**Transmission électronique**

A compter du 1er Octobre 2018 seules seront prises en compte les offres dématérialisées avec signature électronique obligatoire pour l’attribution du marché Afin de déposer votre candidature et offre veuillez-vous connecter à l’adresse suivante:

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Espace « Annonces », choix de la consultation, « accéder à la consultation », « Dépôts ».

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l’un comporte les pièces de la candidature et l’autre, les pièces de l’offre). Chaque transmission fera l’objet d’une date certaine de réception et d’un accusé de réception électronique.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

.Word

.Excel

.PDF

La signature électronique de ces documents n’est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Dans ce cas, l’acte d’engagement de l’entreprise attributaire sera re-matérialisé et signé.

**Copie de sauvegarde**

Le candidat pourra envoyer une copie de sauvegarde identique à la réponse électronique à l’organisme sous forme de clé USB sous enveloppe mentionnant « Copie de Sauvegarde Marché n° 05/2024 » avec le nom du candidat identifié à l’adresse suivante :

CPAM de Roubaix – Tourcoing

2 place Sébastopol

TSA 99998

59208 Tourcoing cedex

Cette copie de sauvegarde sera envoyée en recommandé avec accusé de réception et sera ouverte lorsque la candidature ou l’offre électronique :

Contient un programme informatique malveillant (ou « virus ») ;

Est réceptionnée hors délai, si la CPAM de Roubaix - Tourcoing dispose d’éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l’échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;

N’a pas pu être ouverte par la CPAM de Roubaix - Tourcoing.

Les dossiers qui seraient remis ou reçus après la date et l’heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas ouverts. Ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Tous les dossiers seront renvoyés à leurs auteurs.

**Nouveau mode de transmission de la copie de sauvegarde**

L’arrêté n°ECOM2308848A du 14/04/2023 modifie les articles 2-I et 4 de l’annexe 6 du code de la commande publique « fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde » afin d’ajouter un nouveau mode de transmission de la copie de sauvegarde à ceux existants pour les supports papier ou supports physiques électroniques.

Les possibilités de remise de copie de sauvegarde par voie électronique sont les suivantes :

* La Lettre recommandée électronique :
  + Liste des produits et services qualifiés par l’ANSSI pour la France (en pages 20-21) : liste-produits-et-services-qualifies.pdf (ssi.gouv.fr)
  + Liste des produits et services qualifiés pour l’Europe : eIDAS Dashboard (europa.eu)
* Tous les autres services qui permettent l’envoi et la réception de fichier en respectant les exigences de l’annexe 8 du code de la commande publique.

# RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l’ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La date de réception des questions sur le profil acheteur fait seule foi. La responsabilité de la CPAM de Roubaix – Tourcoing ne peut être recherchée en l’absence de réponse aux questions posées postérieurement aux 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Fait à Roubaix, le 22 avril 2024

La Directrice,



Christine WENDLING BOCQUET.